

Décrocheurs : accrochez-vous !

par vallon - Mardi, mars 06, 2012

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=35>

Pour savoir combien il y a de « décrocheurs sans diplôme », il faut vraiment s'accrocher !

Depuis un an, le ministre Chatel communique abondamment sur les nombres de « décrocheurs » et de jeunes quittant le système éducatif sans diplôme, en avançant des chiffres aussi variables que fantaisistes, sans que l'on sache comment ils ont été construits.

Quelques extraits de ce florilège :

[Un] dispositif permet de repérer de façon précise les jeunes en situation de décrochage à partir d'une définition désormais stabilisée : sont considérés comme décrocheurs les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V ou IV sans avoir obtenu le diplôme sanctionnant cette formation.

Ainsi, pour l'Éducation nationale, entre juin 2010 et mars 2011, 254 000 jeunes répondant à ces critères ont été identifiés et 72 000 d'entre eux sont suivis par le réseau des missions locales. Au total, ce sont 180 000 jeunes que l'on peut considérer comme « perdus de vue » sans diplôme.

(Communiqué de presse du 12/05/2011 : Luc Chatel mobilise pour repérer et aider les jeunes sans solution)[\[1\]](#).

« Entre juin 2011 et octobre 2011, il y a exactement 223 000 jeunes qui sont sortis du système éducatif, 223 000 jeunes qui sont sortis sans diplôme », déclare Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative invité du « Grand Jury RTL, LCI, Le Figaro », dimanche 13 novembre 2011. En 2010, entre juin et septembre le nombre de jeunes « décrocheurs » s'élevait à 306 000. »

(Dépêche AEF n°**157944**, Paris, lundi 14 novembre 2011, 10:26:19 : 223 000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme entre juin et octobre 2011 (Luc Chatel)

[Le] fléau [du décrochage scolaire] qui conduit chaque année 120 000 jeunes à sortir du système éducatif sans diplôme, implique une action déterminée...

(Conseil des ministres le 19 janvier 2011)[\[2\]](#)).

Difficile de s'y retrouver devant cette avalanche de chiffres contradictoires et surprenants :

- 306 000 décrocheurs entre juin et septembre 2010, alors qu'ils auraient été 254 000 entre juin 2010 et mars 2011 !
- ce seraient « exactement » 233 000 jeunes qui en fin d'année scolaire 2011 (de juin à octobre, ce sont pour l'essentiel, les vacances !) auraient quitté le système éducatif sans diplôme, alors qu'ils n'étaient que 120 000 les années précédentes !

Quand on publie des données chiffrées, la déontologie veut qu'on en donne la méthode. Reportons-nous donc à la définition du décrochage scolaire donnée par EDUSCOL, le site officiel de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) qui fournit au ministre ces données chiffrées, et essayons de voir à quoi elle conduit.

Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

Stricto sensu, un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Par extension, il s'agit également d'un jeune qui risque de quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur^[3].

Si l'on en croit le deuxième paragraphe, un décrocheur serait « stricto sensu » un jeune quittant le système de formation initiale sans diplôme de fin de second cycle général ou professionnel. Leur nombre se mesure traditionnellement par le flux des jeunes qui quittent le système éducatif au cours ou en fin d'une même année scolaire sans avoir obtenu le diplôme.

Le ministre, quant à lui, cumule tout ou partie des flux de deux années scolaires successives (par exemple, toutes les sorties de fin juin et celles des premiers mois de l'année suivante) ; de plus, il ne le fait pas toujours sur les mêmes périodes (jusqu'à septembre, octobre ou mars). Il annonce ainsi des chiffres gonflés par rapport à la sortie annuelle, et surtout des chiffres à la fois non significatifs, incohérents et non comparables au fil des ans. C'est un premier problème.

Mais, deuxième problème, le troisième paragraphe de la définition indique que sont comptées non seulement les sorties effectives, mais aussi les « risques de sorties » : on entre alors dans l'arbitraire. Qui décide qu'il y a risque, sur quels critères ? Le faciès ? Des évaluations discutables qui classent les élèves dans des « groupes à risque », comme cela a pu être évoqué pour les élèves de maternelle ? Vouloir ainsi mesurer des risques – au lieu de tout faire pour qu'ils ne se réalisent pas – contribue aussi à annoncer des chiffres à la fois incohérents, non significatifs et non comparables au fil des ans.

Enfin, troisième problème, les données évoquées par le ministre proviennent d'un « *nouveau système interministériel d'échange d'informations ... conçu en étroite liaison avec le ministère de l'agriculture et le ministère de l'emploi* ». Dès qu'un jeune quitte (ou risque de quitter !) un établissement de formation (ou plutôt n'est plus dans le fichier d'un établissement) de l'un de ces ministères, il est compté comme décrocheur, mais il peut être (et heureusement il est parfois) accueilli dans un autre établissement du même ou d'un autre ministère. Il peut y être identifié sous un nouveau numéro, auquel cas il sera compté à tort comme sortant sans diplôme, alors qu'il est toujours en formation et conserve ses chances d'être diplômé. Ce mode de recensement contribue lui aussi à surévaluer les chiffres des « vrais » décrocheurs.

En bref, sachant que la définition retenue et les méthodes de collecte des données comportent – au sens propre comme au figuré – un risque important, auquel s'ajoute la diversité des périodes de recensement de ces données, tout converge vers une surévaluation des sorties sans diplôme de notre système éducatif, et une impossibilité d'avoir des données comparables dans le temps.

Alors, soyons sérieux et essayons de faire un point objectif.

Il est vrai que sur cette donnée essentielle quant à l'efficacité d'un système éducatif – la proportion de jeunes qu'il n'arrive pas à doter d'un niveau de formation jugé suffisant – plusieurs indicateurs sont utilisés, ce qui ne facilite pas toujours les choses. Ils combinent des données de l'INSEE (les « enquêtes emploi ») et les exploitations qu'en fait la DEPP.

Les enquêtes emploi de l'INSEE s'adressent aux adultes (pour ce qui nous intéresse ici, aux jeunes adultes) et les questionnent sur leur niveau de diplôme le plus élevé et sur l'année où ils l'ont obtenu. Le fait d'exploiter de telles données plutôt que celles issues des établissements scolaires permet d'éviter le risque de double compte dû à des changements d'établissements mal repérés, comme on l'a vu ci-dessus.

Trois indicateurs principaux sont élaborés à partir de ces données, les deux premiers s'intéressent aux sortants du système éducatif quel que soit leur âge^[4], le troisième à des générations de jeunes quelle que soit leur date de sortie de formation.

- **Les « sortants sans diplômes »**, c'est l'indicateur le plus compréhensible, celui que nous proposons comme « ordre de grandeur à retenir » : un jeune quitte le système éducatif « sans diplôme » s'il n'a pas au moins un diplôme de second cycle général ou professionnel (le baccalauréat, le BEP ou le CAP) qui lui permet de poursuivre des études supérieures ou de se présenter sur le marché du travail avec un diplôme conduisant à une qualification attestée.

L'ordre de grandeur à retenir : en moyenne sur 2007, 2008, 2009, environ 120 000 jeunes sont sortis du système éducatif sans diplôme ou avec le seul brevet^[5], soit 17% à 18% des 700 000 sortants en moyenne ces trois années ^[6]. Cette proportion était de l'ordre de 30%, au début de la décennie quatre-vingts.

- **Les « sortants sans qualification »** : à la fin des années 70, les divers services statistiques (INSEE, CEREQ, le Ministère de l'Éducation nationale) produisent un nouvel indicateur portant sur les sorties du système éducatif classées par niveau de formation (le premier Bilan Formation emploi paraît en 1978 et porte sur les sortants de 1973). Un jeune est désigné comme quittant le système éducatif « sans qualification » s'il n'a pas atteint au moins la dernière année d'une formation conduisant à un diplôme de second cycle (niveaux VI et V bis de la nomenclature).

En 2009, 6% des sortants de formation initiale étaient dans ce cas, soit un peu plus de 40 000 jeunes. En creux, cette définition indique qu'il suffit pour être « qualifié » d'avoir atteint la classe terminale d'un second cycle général ou professionnel sans obligatoirement l'avoir quittée avec le diplôme (niveau V non diplômé).

- **Les « sorties précoces »**, c'est l'indicateur utilisé par l'Union européenne pour estimer l'ampleur de ce qu'elle considère comme le « décrochage scolaire » et établir des comparaisons entre pays. C'est la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac, ni le BEP, ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre

semaines précédant l'enquête.

En France, cette proportion est de 12,2% en 2009 et de 12,6 en 2010 ; elle se situe au dessous de la moyenne de l'Union européenne (14%) qui affiche un objectif de 10% au plus en 2020. Pour des raisons de comparabilité internationale, cette définition se rapporte donc à des générations et non pas aux sortants du système éducatif, et ce faisant, elle prend en compte la possibilité que certains puissent encore obtenir un diplôme grâce à une poursuite ou une reprise de formation.

Pour conclure, au moins provisoirement ...

Face à ces trois mesures de l'efficacité, aujourd'hui bien connues et largement documentées par les statisticiens nationaux et internationaux, était-il nécessaire d'en inventer une autre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est confuse et prête à confusion, et surtout qu'elle n'éclaire en rien les résultats de notre système éducatif. Pourquoi ?

La mission du système éducatif est de donner à tous les jeunes un diplôme (qui sera valorisé dans leur vie active) ; personne n'ira reprocher au ministre et au gouvernement d'engager une action contre le décrochage scolaire pour réduire le nombre de jeunes qui quittent la formation initiale sans diplôme.

Mais pour mettre en place une politique visant à résorber un phénomène, et pour pouvoir suivre l'efficacité de cette politique et en rendre compte, il faut le définir et le mesurer correctement et de façon transparente.

L'exercice auquel se livrent le Ministre et la DGESCO en publiant des données incohérentes, recueillies dans des conditions discutables, et portant sur des périodes différentes et incompatibles avec le rythme régulier de l'année scolaire, relève d'un autre genre : la communication. Pour cela, la statistique publique est contournée, afin de construire des indicateurs flous parce que politiquement orientés.

Quelle crédibilité pourra-t-on accorder aux chiffres que le Ministre ne manquera pas de nous communiquer dans quelque temps pour annoncer que sa politique est un succès, après qu'il a noirci la situation ? Va-t-il nous annoncer dans quelques semaines que, grâce à lui, le nombre des sorties sans diplôme a diminué de près de moitié en passant de 223 000 (ou 180 000 ou 306 000 ou 254 000 ?) à 120 000 ?

[1]
<http://www.education.gouv.fr/cid56075/decrochage-scolaire-luc-chatel-mobilise-pour-reperer-et-aider-les-jeunes-sans-solution.html>

[2]
<http://www.elysee.fr/president/les-actualites/conseil-des-ministres/comptes-rendus/2011/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-mercredi.10459.html>

[3] Dossier prévention du décrochage scolaire, <http://eduscol.education.fr/pid23269-cid48491/donnees-chiffrees.html>

[4] Il s'agit des jeunes ayant interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an.

[5] Le brevet qui n'est pas un diplôme de second cycle, n'est pas considéré.

[6] L'état de l'École, DEPP/MENJVA, novembre 2011, indicateurs 24 et 25, source INSEE, enquêtes emploi, calculs DEPP/MENJVA.